

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S) 160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION du Conseil communautaire Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_019

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice: 32

Présents: 17, puis 19 à partir de 19h20 et la délibération DEL20240214_020; 20 à compter de 19h30 et à partir de la délibération DEL20240214_026), et 21 à 20h, et la délibération DEL20240214_026);

ARBUSIGNY: Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME: Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ;

LA MURAZ: Gianni GUERINI;

MONNETIER-MORNEX: Christophe AUGUSTIN (arrivé à 20h et à partir de la délibération

DEL20240214_026), Laurent CHIORINO;

NANGY: Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO;

PERS-JUSSY: Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à 19h30 et à partir de la délibération DEL20240214 026), Isabelle ROGUET;

REIGNIER-ÉSERY: Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**);

SCIENTRIER: Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE;

Pouvoirs: 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_019 - Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) "Cœur de Faucigny" - désignation d'un nouveau délégué suppléant

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU le CGCT, et notamment ses articles L2122-7, L5211-7, ainsi que L5711-1, relatifs à la désignation des représentants d'un EPCI à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S n°2017 04 48 en date du 28 juin 2017, relative à l'adhésion au Syndicat mixte SCoT "Cœur de Faucigny";

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093, en date du 29 novembre 2017, relatif à l'approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte SCoT "Cœur de Faucigny", et la modification de ses statuts ;

VU la dernière délibération en date du Conseil communautaire de la CCA&S n° DEL 2022 100, en date du 13 octobre 2022, portant approbation des nouvelles représentations de la Collectivité au sein du Syndicat Mixte SCoT "Cœur du Faucigny";

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil communautaire, en date du 06 juillet 2022 ;

VU le courrier en date du 03 octobre 2023, de démission de ses fonctions de Conseillère municipale de la Commune de NANGY de Madame Élise RIONDEL, et par conséquent de Conseillère communautaire, adressé à Monsieur le Président de la CCA&S et reçu le 05 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants amenés à siéger au Comité syndical du Syndicat mixte SCoT "Cœur de Faucigny";

CONSIDÉRANT que l'élection se fait à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin a lieu et l'élection est acquise à la majorité relative ;

CONSIDÉRANT que pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au Conseil d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal de l'une de ses communes membres ;

CONSIDÉRANT le courrier de démission de Madame Élise RIONDEL, de son mandat de Conseillère municipale de NANGY, et par conséquent de Conseillère communautaire, adressé à Monsieur le Président de la CCA&S, et reçu le 05 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT que suite à sa démission, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant appelé à siéger au Comité syndical du Syndicat mixte SCoT "Cœur de Faucigny";

CONSIDÉRANT les candidatures parmi les Conseillers communautaires et les Conseillers municipaux des Communes membres de la CCA&S;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Nadège SAPORITO, Conseillère communautaire de la Commune de NANGY;

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE le recours au vote à scrutin public en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, pour la désignation du nouveau délégué suppléant, en renonçant au vote à bulletin secret ;
- ➤ APPROUVE la mise à jour de la liste des délégués de la CCA&S auprès du Syndicat mixte SCOT "Cœur de Faucigny", telle que proposée et ci-après :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	COMMUNES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	COMMUNES
Marie-Françoise BAUD	ARBUSIGNY	Sandrine REY	ARBUSIGNY
Régine RÉMILLON	ARBUSIGNY	Ludovic TROTTET	ARBUSIGNY
Régine MAYORAZ	ARTHAZ	Fréderic CHABOD	ARTHAZ
Aurélie SAGE	ARTHAZ	Nathalie PELLEVAT	ARTHAZ
Gianni GUERINI	LA MURAZ	Jean-Pierre DURET	LA MURAZ
Nadine PÉRINET	LA MURAZ	Anthony SCHUFFENECKER	LA MURAZ
Laurent BELLINI	MONNETIER- MORNEX	Nicolas MÉTRAL	ARTHAZ
Christophe BOYER	MONNETIER- MORNEX	Messan ATIKOSSIE	MONNETIER- MORNEX
Ludovic WISZNIEWSKI	MONNETIER- MORNEX	Régis LAMURE	MONNETIER- MORNEX
Laurent FAVRE	NANGY	Nadège SAPORITO	NANGY
Jacky GAVARD	NANGY	Rodolphe ARNOULD	NANGY
Arnaud DESBIOLLES	PERS-JUSSY	Natalie BREUZA	NANGY
Patrice DOMPMARTIN	PERS-JUSSY	Marie-Claire LAFFIN	PERS-JUSSY
Isabelle ROGUET	PERS-JUSSY	David DE VITO	PERS-JUSSY
Sébastien JAVOGUES	REIGNIER-ÉSERY	Sophie BIOLLUZ	REIGNIER-ÉSERY
André PUGIN	REIGNIER-ÉSERY	Jean-Louis MAULET	REIGNIER-ÉSERY
Lucas PUGIN	REIGNIER-ÉSERY	Sarah BARBIER	SCIENTRIER
Patricia DÉAGE	SCIENTRIER	Sandra FLOQUET	SCIENTRIER
Isabelle BRON	SCIENTRIER	Sylvain DAKIN-GARVAL	SCIENTRIER

Le Secrétaire de séance Monsieur Rodolphe ARNOULD Pour ampliation conforme Le Président de Arve et Salève Communauté de Communes Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire Transmis en Préfecture, le 28/03/2024 Publié, le 28/03/2024

PAGE ANNULÉE